

COMMUNE DE JUVIGNY-LES-VALLÉES - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du lundi 06 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Juvigny le Tertre, sous la présidence de Nathalie ROCHEFORT, Présidente en exercice.

Etaient présents : ROCHEFORT Nathalie, MARTIN Isabelle Marie, ANFRAY Marie-Claire, AUBERT Mathilde, DOMAGALA Magali, GANNÉ Céline, HAMEL Jean-Yves, LE BLANC Bernard, LE PAPE Anne, LAIR Eric, LEFRAS Auguste, PUGLIESE Judith

Absents : GANNÉ Aurélie, RICHARD Jacqueline, VERON Francis

Secrétaire de séance : Isabelle Marie MARTIN

Convocation adressée le 30 juin 2026

Nombre de Membres en exercice : 15

et affichée le 30 juin 2026

Présents : 12

Votants : X

ORDRE DU JOUR : REPAS ANNUEL DES AÎNÉS DE LA COMMUNE

Après l'appel nominatif et la présentation de l'ordre du jour, Madame la Présidente passe la parole à Isabelle Marie MARTIN qui présente les différentes formules de repas et tarifs proposés par le traiteur.

1/ Choix du menu et tarifs

Pour rappel, c'est Thierry HAMEL qui fournira les repas, et la boulangerie PERRIER le pain et le dessert.

Après discussion entre les membres du CCAS, il a été décidé de rediscuter avec le traiteur pour lui soumettre une autre option de menu, compilant l'entrée du menu n°2 (filet de cabillaud sauce poireau) et la viande du menu n°3 (rôti de veau). Isabelle Marie MARTIN doit rediscuter de cela avec Thierry HAMEL, voir s'il accepte et l'impact sur les tarifs.

Pour les desserts proposés par Monsieur PERRIER (grillé aux pommes ou tarte normande), c'est la tarte normande qui a été retenue.

Il a été décidé à l'unanimité de maintenir à 30€00 la participation financière demandée aux conjoints ne remplissant pas les conditions requises pour la gratuité.

2/ Décoration de la salle

Les années précédentes, c'est Jacqueline RICHARD qui s'occupait de l'achat des nappes et des serviettes chez l'enseigne Declosmenil à Saint Pair sur Mer. Elle a proposé à Isabelle Marie MARTIN de l'accompagner pour les achats de cette année. Isabelle Marie MARTIN se propose aussi de faire le tour d'autres enseignes afin de comparer les tarifs. Voir également s'il reste de la décoration de l'année dernière.

Pour les fleurs, c'est toujours HORTI PRODUCTIONS DU MOULIN à Chérencé-le Roussel qui fournira les compositions. Comme les autres années, en fin de repas, les fleurs seront proposées à la vente aux personnes qui souhaitent repartir avec un bouquet. Les bouquets restants seront redonnés à l'horticulteur.

Pour l'installation des tables et chaises, cela sera fait par les agents des services techniques, dès le vendredi. Les personnes volontaires se chargeront de la décoration des tables.

3/ Portage des repas

Le portage du repas au domicile des aînés doit rester exceptionnel. Il sera à l'appréciation des élus qui jugeront au cas par cas en fonction de l'état de santé des personnes.

4/ Invitations

Les invitations seront imprimées fin juillet pour une distribution tout début août. Comme les années précédentes, elles seront déposées en porte à porte par les élus.

Le délai de réponse a été fixé au 31 août 2026. Si des aînés transmettent leur coupon quelques jours en retard, une tolérance est observée, sachant que Thierry HAMEL demande un préavis de 10 jours avant le repas pour lui transmettre le décompte final de participants.

Il est question des administrés étrangers résidant sur la commune. Pour rappel, seuls ceux qui remplissent les conditions d'âge et habitent la commune en résidences principales peuvent être conviés.

Auguste LEFRAS rappelle les invitations à relayer au Père Tony YVER, de la Paroisse de Mortain, et au Père Benoit LEMIEUX de la Paroisse de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Sur la question de la participation financière, le repas leur est offert sauf s'ils souhaitent payer le montant de 30€00 demandé aux personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité.

Evocation des personnes non véhiculées. L'année dernière des navettes avaient été mises en place pour quelques personnes. Voir si des élus ou bénévoles se proposent pour transporter les quelques aînés en besoin.

5/ Service lors du repas

Le service sera assuré par les élus se portant volontaires. Comme cela a déjà été le cas, il pourra aussi être fait appel à des jeunes de la commune. Dans ce cas, Nathalie ROCHEFORT précise qu'il serait judicieux de mettre un âge minimum de 15 ans.

Pour rappel, les personnes aidant au service ne paient pas leur repas (conseillers municipaux y compris)

6/ Animations

Nathalie ROCHEFORT évoque l'idée de faire venir un intervenant du spectacle qui procéderait à une petite animation pendant le repas. Judith PUGLIESE mentionne qu'elle a repéré les coordonnées d'une magicienne sur le secteur en passant par Saint-Laurent-de-Cuves. Il a été décidé qu'elle la contacte pour obtenir un devis de prestation et voir si cela serait possible de mettre cela en place dès cette année.

Le sujet du Repas des Aînés étant épuisé et n'ayant pas de questions diverses, la séance est levée à 21h15.

La Présidente,

Nathalie ROCHEFORT

Le secrétaire de séance,

Isabelle Marie MARTIN

